

Les députés ne peuvent pas plaider le pour et le contre en même temps. J'espère que les députés voudront bien y songer quand ils parlent de la situation de Détroit et Windsor. Le député de Surrey-White Rock a dit que ce bill fiscal est une mise à jour de la loi sur la radiodiffusion. Rien n'est plus inexact évidemment. C'est justement parce qu'il est un bill fiscal qu'il incite les Canadiens à faire leurs affaires au Canada et à encourager les autres entreprises canadiennes. Voilà exactement pourquoi nous avons présenté cette mesure sous forme de bill fiscal.

C'est pour cette raison exactement que les amendements n'ont aucun de sens, parce que, si nous les acceptions, nous ferions exactement ce que le député nous reproche de vouloir faire. Si nous adoptions ces amendements, nous nous prononcions en faveur d'un bill fiscal qui accorderait une exemption spéciale, et cela changerait complètement le sens de la loi sur la radiodiffusion. Voilà la raison fondamentale pour laquelle ces amendements ne méritent pas un examen sérieux.

Ce député a également laissé entendre en présentant ses motions que nous prélevions un impôt pour favoriser l'expansion d'une politique culturelle. Ma foi, il en est ainsi dans le cas de certains tarifs pour encourager l'industrie agricole de même que nous avons des remises d'impôt à titre gracieux et ou des paiements différés pour faciliter la concurrence de nos entreprises à l'étranger et dans le pays. Il n'y a donc rien d'inusité quand nous tentons d'encourager notre propre industrie sur notre marché intérieur et notamment la radiodiffusion dans le secteur privé, lourdement entravée quant à sa programmation et contenu par suite de sa responsabilité envers les Canadiens.

J'ai été quelque peu déçu d'entendre le député de Surrey-White Rock attaquer le député de Comox-Alberni (M. Anderson) et le député de Burnaby-Seymour (M. Raines) parce qu'ils se seraient abstenus de parler de ces amendements lors de leur étude en comité. Les députés de ce côté-ci ont très fréquemment discuté la question en comité. J'en ai certes parlé avec les deux députés, puisque je suis le secrétaire parlementaire du ministre en cause.

● (1540)

On a décidé, étant donné que ces motions sont si bizarres, qu'elles vont à l'encontre de la loi sur la radiodiffusion et qu'elles ne pouvaient s'insérer dans une mesure fiscale, qu'un seul député les commenterait et que ce serait moi. C'est la raison pour laquelle ils les ont passé sous silence. C'est dommage qu'ils ne puissent les défendre eux-mêmes parce qu'ils sont dans leur circonscription pour quelques jours en train de travailler avec leurs commettants et pour eux. Cela fait partie de leur travail. Mais il reste que...

Des voix: Oh, oh!

M. Fleming: Il semble que j'ai touché une corde sensible. Il reste que ces députés ont participé aux travaux du comité et qu'ils ont réfléchi au projet de loi. Ils ont tiré leurs conclusions après mûre réflexion.

A l'étape du comité, le comité permanent de la radio-diffusion, des films et de l'assistance aux arts a entendu un porte-parole de la Colombie-Britannique, un représentant des grandes entreprises privées, des entreprises de radiodiffusion, un des dirigeants de la station de télévision Cham-Chek. A aucun moment, pendant son témoignage devant le comité ou au cours d'entretiens officiels ou officieux, je ne l'ai entendu dire qu'à titre d'affaires de l'Ouest du Canada, —les députés d'en face professent leur intérêt dans l'entreprise privée et la concurrence— il

pensait qu'il était juste que la concurrence se poursuive entre KVOS et Bellingham. D'après lui, il ne fallait pas appuyer le genre de motion maintenant à l'étude. Il existe une raison bien précise pour laquelle Cham-Chek éprouve des difficultés c'est qu'après avoir obtenu un permis du CRTC, au cours des années qui ont suivi, la station a dû faire face à de lourdes responsabilités, le genre de responsabilités auxquelles s'opposent les députés d'en face de temps à autre.

Je voudrais citer une observation que j'ai déjà faite sur Cham-Chek, sur ce que cette station a tenté de faire et sur ce que le CRTC l'a incitée à faire, car elle doit rendre des comptes à une institution publique canadienne. Je voudrais d'abord lire un extrait des délibérations de la séance du 4 décembre du comité qui figure à la page 31:97 du compte rendu. J'ai déclaré ce qui suit:

D'abord, je tiens à vous faire remarquer que B.C. TV, Cham-Chek, n'a pas versé de dividendes à ses actionnaires pendant ses 10 premières années d'exploitation. Je pense que votre critique... En toute justice, je vous ai écouté et j'aimerais répondre. Je ne crois pas que l'on puisse s'attendre à ce qu'une entreprise privée se dépêche de distribuer les profits qu'elle fait. Toutefois, au cours de ces 10 premières années, elle n'a pas déclaré de dividendes. Lorsqu'elle est devenue rentable, le CRTC lui a demandé d'entreprendre un programme d'expansion et en 5 ans, elle a étendu ses services jusqu'à la vallée de l'Okanagan. Elle a aussi essayé de parer à la concurrence dans la région en donnant au poste de télévision qui y était déjà établi un montant annuel de \$500,000. Puis la société a prolongé son réseau jusqu'à Prince George en accordant encore une fois une protection financière, de moindre importance toutefois. Ces deux prochaines années, elle doit encore s'étendre jusque dans la région de Kootenays. Le coût total du programme est de 2 à 3 millions de dollars. Elle a aussi d'autres projets dans lesquels le CRTC a joué un rôle, je ne le nie pas, du moins en ce qui concerne les kilowatts. Ensuite, dans la région de l'île de Vancouver et du continent, elle dispose maintenant de 30 émetteurs au lieu de trois.

C'est ce qui arrive à une entreprise privée, exploitée au Canada et sous contrôle canadien, qui essaye de survivre dans le domaine de la radiodiffusion. Tout cela visait à des améliorations. Je voudrais bien savoir ce que KVOS a réalisé depuis 15 ou 20 ans pour améliorer ses programmes et attirer davantage de téléspectateurs canadiens. Absolument rien. Ils n'ont à se soumettre à aucune exigence concernant les émissions d'actualités ou d'affaires publiques. Bien que 90 p. 100 des recettes publicitaires de KVOS proviennent du Canada, le budget de Cham-Chek, l'an dernier, s'élevait à 1 million de dollars pour des programmes de nouvelles et d'affaires publiques, et il paraît que KVOS déclare des dépenses d'environ \$100,000. Qui remplit ses obligations et qui doit faire face au contrat de licence et à la concurrence? De toute évidence, les Canadiens. Si KVOS est autorisée à poursuivre ses activités au Canada comme elle le fait à l'heure actuelle, c'est tout à fait injuste.

Selon le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), l'application du bill C-58 et la suppression de la câblodistribution entraîneraient la ruine de KVOS. Dans cette éventualité, et je souhaite sincèrement qu'une solution heureuse et satisfaisante à la question de la suppression de la câblodistribution intervienne entre les États-Unis et le Canada au cours des discussions actuelles, je ne serais pas terriblement malheureux pour cette compagnie lorsque je pense aux énormes avantages concurrentiels dont elle a bénéficié au cours des ans et aux énormes recettes qu'elle a obtenues en conséquence. Comme on l'a dit au comité, les programmes disponibles sur le marché de Vancouver continueront à exister.